

De l'agrément à la certification

Forte de sa longue expérience, notre association, sous le label et la marque Cotélib aujourd'hui, a l'habitude des modifications et des évolutions législatives, administratives, fiscales, techniques... Elle a constaté que « Le changement, c'est maintenant » était plutôt le changement permanent !

Cette fois, le changement est plutôt brutal : faisant passer de l'agrément à la certification.

Depuis l'application des dispositions de la loi de finances 2025, les associations de gestion ne sont plus agréées. N'étant plus soumis à l'agrément de la Direction générale des finances publiques, nous gagnons en liberté, nous sommes ouverts à toutes les catégories d'entreprises. Cela ne signifie bien sûr en rien que nous allons délaisser les professionnels libéraux et indépendants. Bien au contraire, nous allons pouvoir leur offrir davantage de services qui seront donc également accessibles à toutes les TPE.

Ce changement statutaire nous permet de développer une offre d'accompagnement beaucoup plus intense et adaptable à nos adhérents présents et futurs. Notre objectif est le même, mais en plus fort : accompagner les indépendants, les libéraux, les TPE, les microentreprises depuis leur projet de création jusqu'à la transmission ou la cession de leur activité. Cela signifie de clair, être à leurs côtés, les soutenir, les accompagner, les conseiller dans leur montée en puissance, leur développement, leur consolidation. Pour cela nous intensifions nos services et nous préparons l'avenir. Il s'agit de proposer, par exemple, l'assistance au recours à la facturation électronique qui devient obligatoire.

Ce service sera conditionné par l'obtention d'une certification, démarche que nous entreprenons pour faciliter l'accès de nos adhérents à cette proche obligation et alléger leurs tâches quotidiennes, le temps disponible étant toujours plus précieux.

Brigitte Bonnans
Présidente de Cotélib

ZOOM

Cotélib s'ouvre à tous

Forte de son expérience, l'association des professionnels libéraux et des indépendants accueille les auto/micro-entrepreneurs et les TPE. Une évolution législative élargit le champ d'intervention de Cotélib au-delà de ses missions d'origine. Cotélib soutient les projets. Cotélib conseille. Cotélib vous accompagne.

Pages 2 et 3

SERVICES

Des outils performants pour tous

La formation en permanence ; « Violette la Comptable », compagne des professionnels pour leur faciliter la gestion quotidienne ; une « 2042 » plus facile...

Page 4

ACTUALITÉS

La facture va devenir électronique...

Loueur en meublé non professionnel, une plus-value plus chère...

Page 5

FORMALITÉS

Le Guichet Unique est opérationnel...

Page 6

GROS PLAN

Pionnière de la sexologie

Psychothérapeute de couple à Toulouse, Sandra Saint-Aimé a été l'une des toutes premières en France à développer cette spécialité. Elle œuvre en particulier en faveur des personnes handicapées.

Page 8



Cotélib s'ouvre à tous

Forte de son expérience, l'association des professionnels libéraux et indépendants accueille aussi les autoentrepreneurs, les micro-entrepreneurs et les TPE. Une évolution législative élargit le champ d'intervention de Cotélib au-delà de ses missions d'origine.

Outre ses services en matière administrative, fiscale et organisationnelle, Cotélib intensifie ses actions en direction des entrepreneurs. Création, montée en puissance, transmission, cession...

Cotélib soutient les projets, leur réalisation, leur développement tout au long du parcours professionnel. Cotélib vous conseille. Cotélib vous accompagne.

Cotélib
L'expert des Professions
Indépendantes

Le journal Lib'info est édité
par Cotélib
13, avenue Jean-Gonord - BP 25846
31506 Toulouse Cedex 5
Tél. : 05 62 71 81 21

Directeur de la publication :
Brigitte Bonnans, Présidente
de Cotélib.
Rédaction : Hugues Beilin
Conception graphique et mise
en page : my-creative.fr
06 20 73 05 35
Photos : Freepick premium

Anticiper et réussir le changement

Anticiper les changements pour répondre aux besoins des professionnels libéraux et indépendants, c'est ce que Cotélib a su faire. Depuis près d'un demi-siècle l'association dédiée à l'origine à la prévention fiscale dans le secteur libéral a démontré une grande réactivité pour s'adapter à chaque nouvelle situation créée par le législateur. On ne compte plus les lois de finances qui ont apporté des modifications complétant les missions attribuées aux associations de gestion agréées, les complexifiant et parfois même les contredisant.

Au fil des ans, Cotélib a ajouté à la prévention, la formation, l'information, l'accompagnement des professionnels depuis le stade de la création jusqu'à la préparation de la retraite et de la transmission de l'entreprise. Cotélib est aujourd'hui en mesure de répondre aux besoins exprimés par toutes les TPE, libérales ou non, puisque le législateur autorise l'extension de son champ d'activité.

Cette nouvelle disposition permet à Cotélib de jouer pleinement son rôle au service des professionnels indépendants, des libéraux, des autoentrepreneurs et des TPE. Cotélib va aider toutes ces petites entreprises à naître et bien vivre, à se développer et à se transmettre. Cette phase de changement légal et administratif se double d'autres enjeux, ceux de l'adaptation aux progrès technologiques et aux évolutions sociales et sociétales.

Le logiciel « Violette la Comptable », la facturation électronique, le télétravail, la mobilité professionnelle, la prévoyance, les finances... sont autant d'outils et de nécessités que Cotélib intègre pour toujours mieux vous accompagner.

Cotélib est désormais une véritable entreprise qui tisse et renforce un lien durable, pour ne pas dire indéfectible, avec l'ensemble des petites entreprises.

Cotélib est désormais une véritable entreprise qui tisse et renforce un lien durable, pour ne pas dire indéfectible, avec l'ensemble des petites entreprises.

Cotélib apporte le moyen de rompre un isolement professionnel trop fréquent, de pérenniser sa structure professionnelle, de monter en compétence. Cotélib est l'outil de développement durable indispensable pour avancer et réussir au long du parcours délicat, ambitieux et exigeant de l'entrepreneuriat. ●



À vos côtés tout au long de la vie de votre entreprise

Cotélib assure une présence continue auprès des professionnels. Cotélib accompagne, conseille, informe, forme les libéraux, les indépendants, les autoentrepreneurs, les micro-entrepreneurs, les dirigeants de TPE tout au long de leur vie professionnelle soumise au changement permanent et à une accélération des événements et des modifications d'un environnement socio-économique et sociétal qu'il faut maîtriser.

Cotélib propose des outils et des services qui répondent à ces besoins et enjeux dans les conditions les plus attractives pour les entrepreneurs. Naître, grandir, réussir, garantir, tenir, prévenir, cueillir les fruits de son travail... Cotélib est toujours à vos côtés.

NAÎTRE

Cotélib accueille les porteurs de projet d'entreprise. Une initiative originale a été conçue en ce sens : **le Jeudi des Créateurs**. Une réunion gratuite d'information est organisée le 1er jeudi du mois de 10 h 00 à 12 h 00. Elle détaille le parcours du créateur et ébauche les différentes étapes de la réalisation de son idée, depuis l'étude de marché jusqu'au démarrage de son entreprise (étude de marché, forme juridique, financement, immatriculation, organisation...).

GRANDIR

- Pour organiser et gérer son activité, l'entrepreneur a besoin d'une aide qui lui permet d'optimiser son temps professionnel grâce à des outils appropriés et efficaces.
- « Violette la Comptable » est le logiciel qui accompagne les libéraux au quotidien pour les écritures, la mémorisation des recettes, des dépenses et des diverses opérations.

RÉUSSIR

- Un tableau de bord économique est réalisé chaque année à l'intention de chaque adhérent. Il contient une analyse des résultats figurant sur la déclaration « 2035 » et une mise en perspective par rapport aux données de son secteur professionnel.
- Cotélib diffuse auprès de ses adhérents une information continue juridique, fiscale, comptable permettant de saisir toute opportunité susceptible d'optimiser l'activité.
- Cotélib propose une large offre de formation qui actualise et valorise les compétences sur des thèmes ciblés ou généralistes.

GARANTIR

- Cotélib consolide la pérennité de votre entreprise en sécurisant vos démarches administratives.
- La question du financement étant cruciale pour l'entrepreneur qui démarre ou se développe, Cotélib vous accompagne et vous appuie lors de vos démarches auprès des organismes bancaires qui peuvent être vécues avec appréhension, car délicates, parfois difficiles et intimidantes.
- Cotélib sécurise votre activité en vous assistant lors de l'établissement de vos déclarations annuelles (« 2035 », « 2042 », « 2044 », ...) ou périodiques.
- Via son site web Cotélib a créé un espace personnel sécurisé pour ses adhérents. Il comporte notamment : une fiche individuelle avec les coordonnées, le régime fiscal, la TVA, le dossier fiscal, le courrier, les informations pratiques...

PRÉVENIR

- Avec l'analyse annuelle de vos résultats à partir de vos déclarations de BNC, BIC, BA ou autres, Cotélib a un regard précis sur l'évolution de vos résultats, ce qui permet de vous alerter à temps de difficultés possibles ou prévisibles.
- Grâce à sa veille permanente portant sur l'information juridique et fiscale

en particulier, Cotélib vous prévient en temps réel des modifications susceptibles d'avoir un impact sur vos résultats et votre situation.

- Bénéficiant de partenariats avec des spécialistes de haut niveau, Cotélib vous accompagne dans les démarches de prévoyance.

CUEILLIR

- Penser à l'avenir, préparer sa retraite, Cotélib vous guide dans cette voie à travers le partenariat engagé avec AG2R La Mondiale. Il permet d'avoir accès à un audit de protection sociale réalisé par des conseillers du groupe. Il débouche sur des propositions de solutions pour mieux vivre sa retraite.
- En complément de ses services en matière administrative, fiscale et organisationnelle, Cotélib développe des activités de loisirs et de culture (p'tits +, conférences, sport...) qui favorisent la relation humaine et la vie sociale, permettant d'œuvrer contre l'isolement, risque inhérent à la cessation de l'activité professionnelle.
- Cotélib vous aide à cueillir les fruits de votre travail pour la meilleure retraite possible. Avec Coté Club vous gardez le contact avec Cotélib, ses offres, ses services, son réseau professionnel et humain. ●



SERVICES

Des outils performants pour tous

La formation en permanence

Se former en permanence tout au long de son parcours professionnel, ce n'est plus réservé à certains libéraux, dans le domaine de la santé notamment, qui avaient déjà cette obligation, c'est l'assurance de ne pas perdre pied dans son activité.

L'acquis des études et du début de carrière ne suffit plus pour réussir et pour durer. Les évolutions administratives et fiscales constantes, les changements sociétaux, la vitesse quasi-exponentielle des avancées techniques et technologiques amènent à affirmer qu'il n'y a désormais plus d'avenir sans formation permanente.

Là encore Cotélib a devancé l'appel. Grâce à son expérience ancienne bien ancrée et son savoir-faire, Cotélib a su intégrer à son programme de formation ce qui est devenu indispensable aux professionnels libéraux et indépendants en matière d'organisation, de gestion, de relations humaines, de progrès techniques.

Au long de son parcours professionnel qui se confond avec celui de son entreprise, l'indépendant est accompagné par Cotélib avec une offre de formation qui correspond à chaque étape de son développement.

Le pôle formation de Cotélib, certifié Qualiopi, le label qui garantit la qualité, est là pour « booster » vos compétences et vous accompagner sur le chemin de la réussite, de la pérennisation de votre activité. ●

« Violette la Comptable » La compagne efficace des libéraux

« VIOLETTE LA COMPTABLE » est l'outil qui rend la gestion quotidienne des libéraux moins contraignante. « VIOLETTE » est une solution simple, intuitive et sécurisée pour la tenue d'une comptabilité libérale. C'est une solution 100% française, qu'il s'agisse de son développement ou de son hébergement.

« VIOLETTE » est accessible en ligne 24h/24, une synchronisation des écritures complexes, la saisie manuelle ou automatique des immobilisations et des amortissements, la préparation de la déclaration de TVA, l'établissement de la déclaration 2035...

L'abonnement à « VIOLETTE » est 100% déductible au titre des frais professionnels. Une formation est assurée pour chaque professionnel qui fait le choix d'acquérir le logiciel. ●



Une « 2042 » plus facile

Chaque année vous êtes face à l'obligation de remplir votre déclaration d'impôt sur le revenu « 2042 » et parfois aussi « 2044 ».

Cotélib peut vous accompagner dans leur établissement pour un coût de 120 € TTC pour la « 2042 » et de 240 € TTC pour les deux déclarations.

> Pour tout renseignement vous pouvez contacter Cotélib par messagerie à l'adresse suivante : 2042@cotelib.fr

Côté Club à côté de Cotélib

Côté Club est le petit frère de Cotélib. Il accueille tous les professionnels qui souhaitent bénéficier des services et avantages accordés aux adhérents traditionnels.

Pour une cotisation annuelle de 65 € ceux qui rejoignent Côté Club peuvent se former⁽¹⁾, s'informer, se distraire.

Côté Club, c'est, par exemple, une formation gratuite par an, l'accès aux réseaux sociaux et au journal de Cotélib, l'accès aux tarifs négociés des P'tits + ainsi qu'à l'espace personnel sécurisé sur www.cotelib.fr

⁽¹⁾ L'offre de formation évolue en permanence pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels. N'oubliez pas de consulter son programme sur le site de Cotélib.

ACTUALITÉS

Les factures vont devenir électroniques

A compter du 1^{er} septembre 2026, l'obligation de recevoir des factures électroniques s'appliquera à l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA. L'obligation d'émettre se fera en deux temps : le 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire ; le 1^{er} septembre 2027 pour les PME, les TPE et les microentreprises.

La facturation électronique concernera l'ensemble des opérations réalisées entre entreprises établies en France assujetties à la TVA qui seront donc soumises à la facturation électronique.

L'entreprise devra donc choisir une plateforme de réception des factures électroniques certifiée. Seules quelques plateformes seront immatriculées par l'Etat.



Fort de son expérience en matière administrative et fiscale, Cotélib finalise la mise en œuvre d'une solution conforme et sécurisée, adaptée aux spécificités des professionnels libéraux et indépendants. Ce service sera opérationnel dans les délais prescrits. Cotélib détaillera prochainement le dispositif en cours d'élaboration. ●



Tu veux créer ton entreprise ? Rejoins-nous !

« **Le jeudi des créateurs** »

Réunion d'information gratuite 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h.

Sur inscription au **05 62 71 81 21**
13 av. Jean Gonord 31500 Toulouse



Loueur en meublé non professionnel : une plus-value plus chère

Un loueur en meublé non professionnel est reconnu comme tel s'il remplit deux conditions :

- les recettes annuelles tirées de cette activité par l'ensemble des membres du foyer fiscal doivent être inférieures à 23.000 € ;
- ces recettes doivent être inférieures aux revenus du foyer fiscal soumis à l'impôt sur le revenu dans les catégories des traitements, salaires, pensions et rentes, bénéfices industriels et commerciaux autres que ceux tirés de l'activité de location meublée, des bénéfices agricoles, non commerciaux et des revenus des gérants et associés mentionnés à l'article 62 du code général des impôts.

Le loueur devient professionnel s'il ne cumule pas ces deux conditions.

Les loueurs en meublé non profession-

nels bénéficient d'un statut fiscal avantageux qui a attiré l'attention du législateur en période de déficit budgétaire et de crise du logement. Cela a amené à des modifications au niveau fiscal précisément.

La dernière en date est inscrite dans la loi de finances 2025. Elle porte sur la plus-value de cessions de biens loués. Celle-ci se détermine désormais selon la formule suivante : prix de cession, moins prix d'acquisition, moins amortissements déduits.

Exemple, un loueur en meublé non professionnel vend le 1^{er} mars 2025 pour 280.000 € un immeuble acheté 200.000 € mis en location. Soumis au régime normal, il a pu amortir son bien et déduire 30.000 € d'amortissements de ses revenus tirés de la location meublée. Avant l'ajout de l'article 84

de la loi de finances 2025, la plus-value imposable s'élevait à 80.000 (280.000 - 200.000 €). En application de la nouvelle règle, la plus-value s'élève à : 80.000 € + 30.000 €, soit 110.000 €.

Les amortissements constitutifs de dépenses prises en compte pour la détermination de l'impôt sur le revenu n'ont pas à être réintégrés à la plus-value de cession. Sont concernées : les dépenses de construction, de reconstruction, d'agrandissement ou d'amélioration supportées par le cédant et réalisées par une entreprise depuis l'achèvement de l'immeuble ou son acquisition si elle est postérieure, qui ne présentent pas le caractère de dépenses locatives (peintures, papiers peints, moquettes...) à moins que ces dernières ne soient indissociables des travaux précités. ●

FORMALITÉS

Vraiment unique

Après une délicate période de rodage, le Guichet Unique des formalités d'entreprises, géré par l'INPI, est opérationnel.



Il est peu de professionnels indépendants à n'avoir jamais pesté face à l'accès au Guichet Unique des formalités d'entreprises (GU) depuis que celui-ci a été confié à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI). Les difficultés de fonctionnement ont très souvent orienté les utilisateurs vers d'autres sites susceptibles de remplir les mêmes démarches administratives.

Tout cela appartient maintenant au passé. Depuis le 1er janvier 2025 le Guichet Unique fonctionne. Il est devenu accessible dans des conditions satisfaisantes pour les créateurs d'entreprises libérales, agricoles, artisanales ou commerciales. Il dispose de liens avec les différents organismes concernés par la création d'activités, Direction générale des finances publiques et Urssaf notamment.

Un peu d'histoire pour comprendre : c'est la loi Pacte dans son article 1 portant sur le guichet unique des formalités d'entreprises et le Registre National des Entreprises (RNE ex-RNCS) qui a confié cette nouvelle mission à l'INPI. Celui-ci détenait les données du RNCS qui représentait déjà la moitié du RNE et avait dématérialisé toutes ses procédures. Les données du RNCS étaient également accessibles en open data.

Le RNE a été ainsi attribué à l'INPI et par voie de conséquence, le Guichet Unique, le dispositif d'ensemble ne pouvait fonctionner que si les données déclarées au Guichet Unique se retrouvaient au RNE de façon fiable. L'INPI gérant les deux était ainsi la garante du système. En outre le fait de s'immatriculer en passant par l'INPI facilitait la sensibilisation primordiale à la prise en compte des enjeux de la propriété intellectuelle, ce qui est crucial dans un contexte de concurrence internationale croissante.

Un pour six

La mise en œuvre de ce projet s'est cependant heurtée à des difficultés en raison du bouleversement des pratiques. Le Guichet Unique a remplacé les six réseaux de formalités des entreprises (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture, greffes, direction générale des finances publiques et Urssaf). Il a également remplacé des sites internet dédiés qui ont été fermés.

La démarche était devenue complexe pour les entreprises qui devaient alors :

- identifier le ou les organismes compé-

tents pour y déposer leur dossier ;

- se déplacer au centre de formalités des entreprises pour y déposer un dossier papier ;
- se munir de l'un des cinquante-six formulaires CERFA, plusieurs étant parfois nécessaires.

Le Guichet Unique est devenu pleinement opérationnel en janvier 2024. La procédure de continuité via Infogreffe, initialement maintenue pour accompagner la transition, a été définitivement arrêtée le 31 décembre 2024. Des améliorations et évolutions ont été réalisées tout au long de l'an passé afin de permettre la fin de la procédure de continuité. Le taux de disponibilité du Guichet Unique, selon l'INPI, a été de 99,9% en 2024. Pour le seul mois de janvier 2025, l'outil a enregistré plus de 520.000 formalités. Les évolutions sont apportées en concertation avec les utilisateurs dont les représentants sont réunis tous les deux mois à l'INPI. Une nouvelle amélioration a été ajoutée en février au niveau ergonomique, concernant notamment la page de connexion, la page d'accueil et les infobulles. La protection des données personnelles a également été renforcée. ●

Des chiffres clés

Derniers chiffres connus du Guichet Unique, ceux de janvier 2025. Avec 520.000 démarches effectuées, on note une **augmentation de 30%** par rapport au nombre de formalités reçues en moyenne chaque mois en 2024.

Quelques chiffres clés sur cette période :

- 157.103 demandes d'immatriculation reçues
- 165.660 modifications
- 87.574 cessations
- 70.014 dépôts de comptes annuels
- 28.721 corrections et ajouts de compléments



LOISIRS/CULTURE

Le retour des beaux jours

Avec l'arrivée du printemps, les p'tits + vous invitent à la remise en forme et à la redécouverte de la nature.

Accessibles aux adhérents de Cotélib et de Coté Club, les p'tits + accompagnent le retour des beaux jours. En vertu des dictons « Mars et ça repart » ou « En mai fais ce qu'il te plaît », les p'tits + ont pensé aux activités printanières prisées et utiles pour une remise en forme au sortir de l'hiver.

De nombreux partenariats ont été engagés avec les p'tits +. Ils donnent accès à des équipements services et sites de loisirs et de remise en forme à des tarifs préférentiels.

Voici quelques idées et suggestions à l'aube de la belle saison.

ATLANTHAL

L'hôtel et centre de thalassothérapie Atlanthal est situé à Anglet au cœur du BAB (Biarritz/Anglet/Bayonne). Il accorde aux adhérents de Cotélib jusqu'à 25% de remise sur les séjours de thalassothérapie avec des options à la carte. Le centre Atlanthal dispose d'un bassin de 350 m² d'eau de mer chauffée avec sauna et hammam, ainsi qu'un club fitness avec cours de sport et aquatique.

> Tél. 05 59 52 75 85

ou info@biarritz-thalasso.com

(en communiquant le code Cotélib).

Les Petites annonces de Lib'Info

A vendre T3 dans l'Est de Toulouse : appartement de 3 pièces en rez-de-chaussée sans vis-à-vis. Très bonne orientation Est et Sud. Travaux à prévoir. Cellier et emplacement de parking extérieur.

Prix 138.000 €

Cet ancien cabinet dentaire conviendrait à une activité libérale.

> Contact : 06 32 39 38 58

BALNÉA

Au cœur de la vallée du Louron est niché le premier centre thermo-ludique de montagne, Balnéa. Il dispose de bassins alimentés en eau thermique sulfureuse naturelle et d'espaces sportifs. Avec la carte de membre des p'tits +, des réductions sont accordées pour les adultes ou les familles.

> Tél. 05 62 49 19 19 / balnea.fr

CALICÉO

À Toulouse - L'Union, comme à Pau ou à Perpignan, le centre de remise en forme Calicéo vous accueille. Il offre espaces aquatiques, saunas, hammams et propose des cours de vitalité, des massages et des soins. Des remises sont accordées aux titulaires de la carte des p'tits +.

> Tél. 0 826 30 33 05 / Toulouse, Pau et Perpignan / caliceo.com

THALMAR

Proche du centre de Biarritz, l'hôtel « Le Biarritz » et le centre de thalasso « Thalmar » offrent une vue exceptionnelle sur l'océan et les Pyrénées. Ils sont dédiés au bien-être et à la remise en forme, avec des équipements spécifiques et des soins personnalisés.

> Tél. 05 59 41 75 41 / thalmar.com

CENTER PARCKS

Le Groupe Pierre et Vacances accueille les membres des p'tits + dans ses Center Parcs, Maeva et Adagio pour des séjours dédiés à la nature ou à la découverte touristique, dans ses sept domaines situés en France et à l'étranger dont celui des Landes de Gascogne situé au cœur du Sud-Ouest dans le Lot-et-Garonne. Des remises importantes, variables selon les lieux choisis, sont accordées aux membres des p'tits +.

> Tél. 0 891 700 220 / groupepvcp.com



Pionnière de la sexologie

Psychothérapeute de couple exerçant en libérale à Toulouse, Sandra Saint-Aimé a été l'une des toutes premières en France à développer cette spécialité. Elle œuvre en particulier en faveur des personnes handicapées.

En matière de sexologie, il ne faut pas confondre intervention clinique et intervention thérapeutique. La première est du domaine de la médecine, la seconde relève de la compétence du ou de la psychothérapeute.

« Le praticien consulte, nous on ne touche pas nos patients. Nous traitons les troubles de la sexualité d'origine psychologique, relationnelle ou éducative. »

Sandra Saint-Aimé, psychothérapeute de couple et sexologue, souligne ainsi la différence fondamentale entre les deux approches, trop souvent confondues parce que méconnues.

À l'issue de ses études de psychologie interculturelle de psychopathologie, Sandra Saint-Aimé a choisi de se spécialiser dans ce domaine où beaucoup était à construire pour répondre à l'attente et surtout aux besoins d'un large public sensibilisé par les médias, avec en tête d'affiche l'émission radiophonique de Brigitte Lahaie. C'était il y a une vingtaine d'années. La problématique de la sexualité avait depuis peu traversé l'Atlantique. Master et Johnson avaient développé cette discipline aux USA. Ils ont fortement inspiré et influencé les premiers spécialistes hexagonaux. Sandra Saint-Aimé cite plusieurs noms de praticiens qui ont contribué au démarrage de son projet thérapeutique : Robert Gelmann, Wainberg, Kaplan...

« L'idée de départ, indique Sandra Saint-Aimé, était d'accompagner les personnes rencontrant des troubles de la sexualité d'origine psychologique, relationnelle ou éducative. Avec une première règle, l'écoute qui permet de cerner les besoins et les causes qui peuvent être une perte de la libido, une insuffisance du désir, des pannes érectiles de nature psychologique, des traumatismes, une anorgasmie, une absence d'éducation à la sexualité. »

« Avec l'influence grandissante des réseaux sociaux est apparue, souligne Sandra Saint-Aimé, une demande importante de consultations de la part d'adolescents dont les premiers rapports ont été difficiles, souvent à cause de l'usage de stupéfiants. Cela s'est ajouté aux sollicitations traditionnelles, comme les problèmes de couple, le plaisir tardif... »

Sandra Saint-Aimé indique que la période Covid a accru les besoins : « Pour beaucoup, ajoute-t-elle, elle a été un miroir grossissant des difficultés. Elle a généré crise, détresse affective et sentiments de solitude. »

Autre conséquence de l'exponentialité d'internet, l'usage imprudent des sites de rencontres. Ils engendrent une multiplicité et une rapidité de possibilités de contacts, avec pièges et danger. La psychothérapeute estime que dans ces situations son rôle est d'apprendre à ceux qui ont recours à ces sites les précautions d'usage et d'approche, c'est-à-dire de ne pas être trop naïf, d'être clairvoyant et de demeurer dans le réel.

Pour Sandra Saint-Aimé, le grand défi est son action en faveur des personnes handicapées. Le point de départ a été la réponse à un appel d'offres de la Croix-Rouge concernant la formation du personnel médico-social à la prise en charge de la sexualité des personnes handicapées moteur et/ou mental. Retenue pour organiser cette démarche innovante, elle a conçu un programme adéquat qui a notamment donné lieu à l'édition d'un livre « Sexualité et handicap, de l'angélisation à l'épanouissement affectif et sexuel des personnes handicapées ». Sandra Saint-Aimé a notamment organisé des ateliers centrés sur ces thèmes pour traiter des difficultés rencontrées par le personnel des établissements spécialisés. Par exemple : les problèmes de consentement, la présentation des schémas corporels, l'adaptation aux différents types de handicap...

« Il y a près de vingt ans, quand j'ai créé ces actions, relate Sandra Saint-Aimé, ce fut un événement. Cela se situait dans la période où a été acté, par des lois de 2002 et de 2005, le droit au respect de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. J'ai été l'une des premières à agir en ce sens auprès non seulement du personnel des établissements, mais aussi des handicapés eux-mêmes, des familles et des gestionnaires de tutelles ou de curatelles. J'ai imaginé dès 2005 divers outils, telle la « sexo-trousse » qui comprend du matériel adapté à l'accomplissement de ce travail au service d'une cause qui me tient vraiment à cœur. »

Pionnière d'une spécialité encore peu répandue, Sandra Saint-Aimé, après avoir consolidé sa propre patientèle, a décidé de faire partager son expérience et son expertise. Cela a donné lieu à la création de plusieurs cabinets libéraux spécialisés à Toulouse, à Bordeaux et bientôt à Paris.

Sandra Saint-Aimé est également depuis sept ans présidente du Syndicat national des sexologues en France. Seul organisme spécialisé au niveau hexagonal, il a mis en œuvre un répertoire national qui permet d'identifier les sexologues qui ont signé un code d'éthique. Les professionnels agréés par le syndicat disposent d'un numéro ACENOS, référence utile puisqu'elle permet de bénéficier de remboursement de consultations par certaines mutuelles. ●



Sandra Saint-Aimé